



DOSSIER DE PRESSE

Quel avenir pour le « SPORT » ?

Au plan économique, le sport représente environ 1.8% du PIB*. La dépense sportive nationale s'établit à 38.1 milliards d'euros, répartie entre les ménages (16.6Md€), les administrations publiques (18.2Md€) et les entreprises (3.3Md€).

Le ministère chargé des Sports, dont le budget 2018 est de 481 millions d'€, a la responsabilité de définir les grands objectifs de la politique nationale du sport, d'en fixer le cadre juridique (notamment à travers le code du sport), et de veiller au respect de l'intérêt général.

L'ACTUALITE DU « SPORT » & SES CONSEQUENCES POUR BEAUCOUP DE FRANCAIS

Après les espoirs suscités par l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris et l'annonce de qui vouloir « faire de la France une nation de sportifs » avec + 3 millions de licenciés, on constate paradoxalement des signaux inquiétants pour l'avenir du sport, avec notamment :

- La **baisse des crédits** d'intervention du Ministère des Sports (-7%), destinés non seulement à aider le sport de haut niveau mais aussi à soutenir la pratique sportive du plus grand nombre
- La **diminution** de 22% du montant de la part territoriale du CNDS** (de 136 500 000 € en 2017 à 106 700 000 € en 2018) et le **recentrage des subventions** qui excluent désormais toute forme de soutien aux actions traditionnelles des clubs et de leurs comités
- Une nouvelle **réduction des effectifs** du ministère des Sports, qui ne peut qu'accroître les difficultés à répondre aux besoins de la population, notamment pour garantir la sécurité des usagers
- Une **nouvelle organisation de la Haute Performance**, démarche appelée « Performance 2024 », dont le seul but est d'obtenir davantage de médailles d'or lors des Jeux Olympiques et Paralympiques. Mais à quel prix ? Et quelles seront les conséquences pour les sportifs qui ne sont pas concernés ? Comment continuer à assurer la relève ? Quid des fédérations qui n'atteindront pas les objectifs ? ...

Dans le même temps, le gouvernement lance un **chantier sur la gouvernance du sport** ; il en exclut le SNEP-FSU qui représente pourtant les 30 000 enseignants d'EPS du Ministère de l'Éducation Nationale et les 2 500 personnels techniques et pédagogiques du ministère des sports. Il veut rénover le modèle sportif français en confiant davantage de responsabilités (autonomie ?) aux fédérations, tout en poursuivant le **désengagement de l'Etat**, qui devrait trouver sa traduction concrète dans le programme Action Publique 2022.

Mais si les missions de service public du Ministère des Sports disparaissent ou sont transférées à d'autres, les inégalités vont encore s'accroître, qu'elles soient entre les territoires, les publics, les disciplines sportives, etc. Seule l'indépendance garantie par le statut du fonctionnaire d'Etat permet de résister aux pressions, influences, intérêts divers et variés qui sont très nombreux...

Le SNEP-FSU, qui milite pour un sport démocratisé et émancipateur, est porteur de « 10 propositions pour le sport » (<http://www.snefpsu.net/mjs/index.php>) qu'il a notamment adressées aux décideurs politiques ainsi qu'aux différents acteurs du monde sportif.

LE MINISTERE DES SPORTS ET SES PERSONNELS : QUELQUES DONNEES

BUDGET = 0.14 % du budget de l'Etat

STRUCTURES

- Intégration du ministère des sports au Secrétariat Général des Ministères Chargés des affaires Sociales
- Fusion des directions régionales Jeunesse et Sports avec celles de la Cohésion Sociale et disparition des directions départementales Jeunesse et Sports au profit de services interministériels relevant du premier



ministre en 2010 puis création de nouvelles directions régionales et départementales (DRDJSCS) dans les régions fusionnées en 2016

- Fermeture d'un tiers des CREPS en 2008 (8 sur 24) puis transfert des 16 CREPS restant aux Régions en 2016 (transfert du bâti le 01/01/16 puis de certains personnels -ouvriers et agents d'accueil essentiellement – le 01/01/17)

EFFECTIFS

- Diminution de 38% du nombre total d'agents Jeunesse et Sports entre 2008 et 2016 : on est passé de 8 050 à 5 011 professeurs de sport + conseillers jeunesse + CTPS*** + inspecteurs JS + administratifs + ouvriers
- Réduction de 20 % du nombre de professeurs de sport et CTPS sport exerçant leurs missions de conseils techniques et pédagogiques à l'échelon départemental

MISSIONS : dévoiement des missions des personnels qui glissent de plus en plus

- de l'éducatif vers la réparation sociale
- du face à face pédagogique vers des tâches plus administratives

**Les chiffres-clés du sport 2017 (source Ministère des Sports)*

***Le CNDS est composé d'une part nationale et d'une part territoriale, la seconde étant destinée à l'aide au développement de la pratique sportive de tous les publics sur tout le territoire, à tous les âges*

**** CTPS = Conseillers Techniques et Pédagogiques Supérieurs (corps correspondant aux agrégés du Ministère de l'Éducation Nationale)*